



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 12^e jour du mois de mars 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal au centre communautaire, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères
Nathalie Ayotte
Nicole Martel
Chantal Brien

Messieurs les conseillers
Pierre-Étienne Thériault
Marc-André Desjardins
François Moreau
Fernand Gendron

Membre absent
Michel Gagnon

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier adjoint par intérim sont également présents.

ET IL EST 19 H 42

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue et répond aux questions des citoyens formulées à la séance précédente.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

2019-03-0092

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2019 avec dispense de lecture, en retirant la demande de PIIA concernant la rue Marsan au point 9.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0093

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

1.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0094

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 DÉPÔT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

2019-03-0095

Le greffier adjoint par intérim dépose aux archives les rapports et documents tels que soumis à tous les membres du conseil et joints à la présente pour en faire partie intégrante.

- Liste de la correspondance reçue en date du 8 mars 2019
- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme des 13 février et 20 février 2019
- Rapports budgétaires au 28 février 2019 – complet et sommaire
- Procès-verbal de correction de la résolution 2019-02-0071;

1.5 RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME FESTIVAL GEEKULTURE LANAUDIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'organisme Festival Geekulture Lanaudière a déposé une demande de reconnaissance conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir;

CONSIDÉRANT que cet organisme œuvre à offrir un événement de trois jours qui s'adresse aux familles et aux adeptes de la culture Geek;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0096

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

De reconnaître l'organisme Festival Geekulture Lanaudière, tel que défini dans la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir et de l'ajouter à la liste des organismes reconnus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 RÈGLEMENT 041-3-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 041-2001 FIXANT LE TRAITEMENT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS AFIN DE MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le maire mentionne l'objet du règlement ainsi que les dépenses avec leurs modes de financement et les modifications apportées depuis le dépôt du projet.



No de résolution

2019-03-0097

CONSIDÉRANT l'avis de motion, le dépôt du projet et la présentation de celui-ci par le conseiller Marc-André Desjardins à la séance du 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public annonçant l'adoption du règlement publié en date du 19 février 2019, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et au règlement 248-2018;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'adopter le règlement 041-3-2019 amendant le règlement 041-2001 fixant le traitement du maire et des conseillers afin de modifier la rémunération des élus de la Ville de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 RÈGLEMENT 300-28-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 300-2015 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION TEL QU'AMENDÉ SOIT :

- Modifier la grille applicable à la zone P2-14
- Modifier la note (305) de la grille C1-02

- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Le maire mentionne qu'il n'y a aucune modification depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 12 février 2019 par la conseillère Nathalie Ayotte;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0098

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'adopter le second projet de règlement 300-28-2019 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption tel qu'amendé, soit :

- Modifier la grille applicable à la zone P2-14
- Modifier la note (305) de la grille C1-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 RÈGLEMENT 157-2-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 157-2008 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE NETTOYAGE ET LA VIDANGE DES ÉTANGS DES BOUES AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DE LA RÉSERVE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 157-2008 concernant la création d'une réserve financière pour le nettoyage et la vidange des étangs des boues afin de modifier le montant de la réserve.

2019-03-0099

Le projet de règlement est déposé séance tenante.



No de résolution

2.4 RÈGLEMENT 096-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 096-2004 AFIN DE PROCÉDER AU RETRAIT DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Gendron à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement d'emprunt 096-2004 afin de procéder au retrait de la Ville de L'Assomption.

2019-03-0100

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.5 RÈGLEMENT 248-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 248-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS AFIN DE MODIFIER LE LIEU D'AFFICHAGE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller François Moreau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 248-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de modifier le lieu d'affichage.

2019-03-0101

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.6 RÈGLEMENT 252-1-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT 252 2018 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION RELATIVEMENT AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Marc-André Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 252-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption relativement aux projets particuliers de construction.

2019-03-0102

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.7 RÈGLEMENT 256-2019 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME ET SAINT-IGNACE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller François Moreau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant la fermeture d'une partie des rues Notre-Dame et Saint-Ignace.

2019-03-0103

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.8 BAIL POUR LE LOCAL SITUÉ AU 149, RUE ARCHAMBAULT - AVIS DE NON RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption a conclu un bail de location avec M. Luc Jacques pour le local situé au 149, rue Archambault afin de le prêter à des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé au déménagement de l'ensemble de ses services administratifs au Complexe municipal;

CONSIDÉRANT que suite au déménagement, les organismes communautaires pourront être relocalisés au centre communautaire situé au 379, rue Dorval;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0104

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault



No de résolution

Et résolu,

De signifier à M. Luc Jacques l'intention de la Ville de mettre fin au bail pour le local situé au 149, rue Archambault, le tout en date du 30 septembre 2019 et conformément aux articles 11 et 12 du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.9 ENTENTES DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE – PROGRAMME DE DÉPART VOLONTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption doit revoir sa structure administrative;

CONSIDÉRANT qu'un programme de départ volontaire a été offert aux employés cols bleus et blancs de la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que les employés numéros 24, 53 et 539 ont adhéré au programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et lesdits employés se sont entendus afin de régler toutes les modalités relatives à la terminaison de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0105

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'approuver les ententes de règlement, transaction et quittance à intervenir avec les employés numéros 24, 53 et 539 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires.

D'autoriser le transfert budgétaire des sommes suffisantes, prévues aux ententes, pour couvrir les dépenses à partir du poste budgétaire 02-190-00-999 | dépenses imprévues.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-134-00-141
- 02-140-00-141
- 02-210-00-141
- 02-610-00-141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 ENTENTE RELATIVE À LA LOCATION D'UNE SCÈNE MOBILE À LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire louer une scène mobile pour l'édition 2019 du Festival Chasse-Galerie et qu'il y a lieu de convenir des modalités de cette location dans une entente;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0106

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'autoriser le maire et le greffier par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de L'Assomption, l'entente relative à la location d'une scène mobile à la Ville de L'Épiphanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

2.11 LOCATION D'UNE AFFRANCHISSEUSE IN-600A – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de location d'une affranchisseuse;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de fournisseurs spécialisés dans la location de machines postales;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'autoriser la location d'une affranchisseuse de marque Neopost modèle IN-600A et d'entériner la signature du contrat de location avec Équipement de bureau Joliette inc. au coût de 162 \$ par mois, taxes incluses, pour une période de 60 mois;

D'autoriser le paiement annuel de 420 \$, taxes en sus, pour un contrat de service et d'entretien;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-190-00-517;

D'autoriser le directeur général, ou le directeur général adjoint en son absence, à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.12 AUTORISATION DE LANCER LES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX

CONSIDÉRANT la demande de différents services pour l'acquisition de biens, services et travaux, il y aurait lieu de lancer des appels d'offres pour permettre au responsable de l'approvisionnement de solliciter le marché pour répondre aux besoins et exigences opérationnelles de ces services;

CONSIDÉRANT que l'article 8.3.3 de la politique d'approvisionnement rend obligatoire l'autorisation du conseil pour lancer un appel d'offres de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer des appels d'offres pour la réalisation des travaux suivants :

- Services professionnels en évaluation foncière
- Services professionnels pour les audits externes et audits de performance
- Travaux de déneigement des rues et des chemins
- Travaux de déneigement et de déglçage des trottoirs, pistes cyclables, abribus, kiosques postaux et accès aux bâtiments de la Ville (secteur Saint-Gérard Majella)
- Travaux de déneigement et de déglçage des trottoirs, pistes cyclables et déneigement des bornes d'incendie
- Travaux de déneigement et de déglçage des trottoirs, passerelles, rampes pour personnes handicapées et divers accès aux bâtiments de la Ville
- Travaux de déneigement et de déglçage des abribus, des kiosques postaux, des stations de pompages et des stationnements de la ville (secteurs Bourg-Fleuri, Papin, des Fleurs, Chamboisé, Godfrind, Méandre et autres)
- Remplacement du matériel roulant et autre équipement prévu au PTI
- Acquisition d'afficheurs et de radars mobiles
- Accessoires de signalisation routière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-0107

2019-03-0108



No de résolution

2.13 TRAVAUX DE SCELLEMENT DES FISSURES SUR LA CHAUSSÉE ASPHALTÉE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des travaux de scellement des fissures sur la chaussée asphaltée et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Environnement Routier NRJ inc.	49 324,28 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	61 224,19 \$
Permaroute inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0109

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'octroyer le contrat à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. pour un montant forfaitaire de 49 324,28 \$, taxes incluses, pour des travaux de scellement des fissures sur la chaussée asphaltée, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-TEC-201901-TSFCA;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 49 324,28 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-320-00-721 | scellement de fissures de la chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.14 RÈGLEMENT 257-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Ayotte à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de 2 400 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

2019-03-0110

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.15 SERVICE D'ANALYSE DE LABORATOIRE POUR L'EAU POTABLE ET USÉE ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA PISCINE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des services d'analyse de laboratoire pour l'eau potable et usée et de la qualité de l'eau de la piscine et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Eurofins EnvironneX	29 081,78\$
AGAT Laboratoire	53 934,77\$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0111

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,



No de résolution

D'octroyer le contrat à Eurofins Environex pour un montant forfaitaire de 29 081,78 \$, taxes incluses, pour des services d'analyse de laboratoire pour l'eau potable et usée et de la qualité de l'eau de la piscine, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-HYG-201812-SALEAU;

D'autoriser le directeur du Service de l'hygiène du milieu à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 19 916,65 \$ (montant net);

D'imputer la dépense aux postes budgétaires :

02-412-00-453 Service prof. d'analyse d'eau frais d'analyse	13 981,18 \$
02-414-00-453 Analyse neiges usées	4 513,42 \$
02-330-00-453 Déneigement	59,84 \$
02-740-30-521 Entretien piscine et pataugeoire	181,10 \$
À déterminer Service sur demande	1 181,11 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.16 PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DU GOLF - PROTOCOLES D'ENTENTE ET ACTES NOTARIÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-01-0025 autorisant des protocoles d'entente et des actes notariés pour procéder à des travaux de construction d'une piste cyclable en site propre le long du chemin du Golf sur une partie des lots 3 727 929, 3 727 930, 3 727 977 et 3 729 461;

CONSIDÉRANT que l'un des protocoles d'entente a été modifié;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 253-2018 pour ces travaux construction d'une piste cyclable sur le chemin du Golf;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots visés acceptent de céder respectivement, pour la somme d'un dollar (1 \$), une bande d'une largeur de 3 m pour l'implantation de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à ce que la superficie des parties de lots cédée par les propriétaires soit comptabilisée dans le dix pour cent (10 %) pour fins de parcs et de terrain de jeux municipaux lors du développement des lots touchés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'autoriser :

- les protocoles d'ententes à intervenir avec les propriétaires des lots visés afin d'établir les modalités nécessaires à l'implantation d'une piste cyclable sur le chemin du Golf;
- la division du greffe à mandater un notaire pour la réalisation des actes de cession requis pour les parties des lots 3 727 929, 3 727 930, 3 727 977 et 3 729 461;
- le maire, ou le maire suppléant en cas d'absence, et le greffier adjoint par intérim, ou le directeur général en son absence, à signer les protocoles d'entente, les actes notariés ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution;
- l'affectation de toutes les sommes requises au règlement d'emprunt 253-2018.

D'abroger la résolution 2019-01-0025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-0112



No de résolution

2.17 GESTION DES ARCHIVES DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

Le maire, Sébastien Nadeau, après la présentation de ce point, déclare qu'il sera éventuellement amené à siéger sur le conseil d'administration du CRAL et qu'il va s'abstenir de participer aux délibérations par souci de transparence et d'éviter tout conflit d'intérêt, le tout conformément à la loi et au code d'éthique des élus municipaux.

CONSIDÉRANT les besoins et les obligations de la Ville de L'Assomption en matière de gestion des archives et des documents de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le Centre régional d'archives de Lanaudière

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0113

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'octroyer le contrat au Centre régional d'archives de Lanaudière pour le traitement d'environ 1000 boîtes d'archives, conformément à la soumission 064-février 2019, au montant forfaitaire de 35 000 \$, exonéré de taxes;

D'octroyer le contrat au Centre régional d'archives de Lanaudière pour le remplacement et l'entreposage temporaire d'environ 1250 boîtes d'archives, pour une période de 6 mois, le tout conformément à la soumission 065-février 2019, au montant forfaitaire de 6 000 \$, exonéré de taxes;

D'autoriser le greffier adjoint par intérim à émettre les commandes nécessaires;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-140-00-414 | honoraires gestion documents;

D'autoriser un transfert de crédits budgétaires afin de financer ces dépenses comme suit :

Source des fonds : 02-190-00-999 | Imprévus
Utilisation des fonds : 02-140-00-414 | Honoraires gestion des documents
Montrant du transfert : 45 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, Sébastien Nadeau reprend part aux délibérations.

2.18 FOURNITURE SUR DEMANDE DE MATÉRIEL D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE BORNES D'INCENDIE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour la fourniture sur demande de matériel d'aqueduc, d'égout et de bornes d'incendie et que les résultats sont les suivants :

Lot 1 : Matériel pour aqueduc et égouts

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
St-Germain égouts et aqueducs inc.	64 761,72 \$
Réal Huot inc.	72 970,31 \$

Lot 2 : Matériel pour rehaussement, chambre de vanne et puisards

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
St-Germain égouts et aqueducs inc.	26 745,16 \$
Nivex	28 442,29 \$
Réal Huot inc.	33 993,64 \$



No de résolution

Lot 3 : Matériel de bornes d'incendie

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Aqua Data inc. (division Stelem)	23 619,54 \$
BF Tech inc.	26 998,65 \$
Réal Huot inc.	29 258,65 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0114

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'octroyer le contrat pour la fourniture sur demande de matériel d'aqueduc, d'égout et de bornes d'incendie, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-TEC-201902-MAEBF aux firmes indiquées ci-dessous au montant de leurs soumissions respectives, taxes incluses, selon les quantités estimées aux bordereaux de prix pour chacun des trois lots suivants :

Soumissionnaires	Lots	Prix (taxes incluses)
St-Germain égouts et aqueducs inc.	Lot 1 : Matériel pour aqueduc et égouts	64 761,72 \$
St-Germain égouts et aqueducs inc.	Lot 2 : Matériel pour rehaussement, chambre de vanne et puisards	26 745,16 \$
Aqua Data inc. (division Stelem)	Lot 3 : Matériel de bornes d'incendie	23 619,54 \$

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'imputer la dépense aux postes budgétaires suivants :

02-413-30-600 | fourniture d'aqueduc
02-415-30-600 | fourniture d'égout

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.19 SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISME POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE VISANT L'IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT ET REDÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD DE LA GARE PROJETÉ DE L'ASSOMPTION – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels d'urbanisme pour l'élaboration d'une étude visant l'identification des potentiels de développement et redéveloppement de l'aire TOD de la gare projetée de L'Assomption et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Rang
BC2 Groupe conseil inc.	1
L'atelier urbain aménagement et urbanisme	2

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0115

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'octroyer le contrat à BC2 Groupe conseil inc. pour un montant forfaitaire de 43 115,63 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'urbanisme pour l'élaboration d'une étude visant l'identification des potentiels de développement et redéveloppement de l'aire TOD de la gare projetée de L'Assomption, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-URB-201902-SPUTOD;

D'autoriser le directeur du Service de la qualité de vie à émettre les commandes nécessaires;



No de résolution

D'autoriser une dépense de 41 197 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-610-00-411 | honoraires professionnels financé à même le produit de la subvention de projet TOD de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.20 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'USINE ÉLECTROLUX SISE AU 802, BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN À L'ASSOMPTION ET ANALYSE ET CARACTÉRISATION DES SOLS, DES EAUX, DES MATÉRIAUX ET DES BRUITS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de démolition de l'usine Électrolux sise au 802, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption et analyse et caractérisation des sols, des eaux, des matériaux et des bruits et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Rang
GBi Experts-conseils inc.	1
Groupe ABS	2

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'octroyer le contrat à GBi Experts-conseils inc. pour un montant forfaitaire de 106 840,52 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de démolition de l'usine Électrolux sis au 802, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption et analyse et caractérisation des sols, des eaux, des matériaux et des bruits, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-URB-201902-SPSTD;

D'autoriser le directeur du Service de la qualité de vie à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 97 600 \$ (montant net);

D'autoriser le transfert budgétaire au montant de 97 600 \$ (montant net) pour couvrir cette dépense :

Source : 02-190-00-999 | imprévus
Utilisation des fonds : 02-610-00-411 | honoraires professionnels

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-610-00-411 | honoraires professionnels

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.21 TRAVAUX DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SITUÉS AU 1225, BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN NORD À L'ASSOMPTION – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des travaux de démolition des bâtiments situés au 1225, boulevard de l'Ange-Gardien Nord à L'Assomption et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
R. Lacombe et frères démolition inc.	33 917,63 \$
AM Démolition inc.	37 366,88 \$
9086-8555 Québec inc. (DM Démolition)	57 085,09 \$

2019-03-0116



No de résolution

2019-03-0117

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'octroyer le contrat à R. Lacombe et frères démolition inc. pour un montant forfaitaire de 33 917,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de démolition des bâtiments situés au 1225, boulevard de l'Ange-Gardien Nord à L'Assomption, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOI-SSI-201902-TDB;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 33 917,63 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 22-202-19-722 | règlement 219-2014 infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.22 SERVICE DE CUEILLETTE, GARDE ET DISPOSITION D'ANIMAUX – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le responsable de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour des services de cueillette, garde et disposition d'animaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Le Berger Blanc inc.	115 500 \$
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	131 250 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0118

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'octroyer le contrat à Le Berger Blanc inc. pour un montant forfaitaire de 115 500 \$, taxes en sus, pour des services de cueillette, garde et disposition d'animaux, le tout conformément aux documents d'appel d'offres VLA-AOP-POL-201901-SCGDA;

D'autoriser le directeur du Service de police à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une dépense de 60 052,85 \$ (montant net);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-210-00-451 | contrôle de la population animale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.23 RACCORDEMENTS PERMANENTS SUR LA RUE MIRO – PERCEPTION DE COMPTES – MANDAT DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT que suite à des raccordements permanents pour les services municipaux sur la rue Miro, certaines factures demeurent impayées;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,



No de résolution

2019-03-0119

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

De mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats ainsi que M^e Yves Chaîné afin de s'assurer de la perception des comptes impayés pour les factures 2019-000123, 2019-000124, 2019-000125, 2019-000126, 2019-000127 et 2019-000128, relatifs aux raccordements permanents des services municipaux de la rue Miro.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-190-00-412 | services professionnels juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET RAPPORT DE DÉLÉGATION AU 8 MARS 2019 – ADOPTION ET RATIFICATION

Le greffier adjoint par intérim dépose au conseil municipal le registre des chèques émis et rapport de délégation du trésorier et du directeur général en date du 8 mars 2019.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0120

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'accepter le dépôt du rapport des autorisations par délégation d'une somme de 4 963,47 \$, taxes incluses, au 8 mars 2019 pour l'achat d'un panier de basketball destiné au parc du Partage et de ratifier le registre suivant :

- Le registre des chèques émis d'une somme de 3 173 312,75 \$ au 8 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 RAPPORT DE DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION AUX PASSAGES À NIVEAU – DÉPÔT ET APPROBATION

Le greffier adjoint par intérim et avocat dépose au conseil municipal le rapport des dépenses relatives à l'entretien de la signalisation aux passages à niveau, démontrant des dépenses admissibles de 3 348 \$, pour approbation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0121

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

D'approuver le rapport des dépenses effectuées et payées par la Ville de L'Assomption concernant les travaux exécutés pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau, lesquelles s'élèvent à 3 348 \$ pour l'année 2018.

De prendre acte, d'accepter les conditions imposées par le ministère des Transports et de confirmer que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentées n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.3 RETIRÉ

3.4 HONORAIRES PROFESSIONNELS – M^E PIERRE-ÉLOI TALBOT –
AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes à l'effet que la Ville a l'obligation de payer les honoraires raisonnables réclamés par l'avocat d'un élu qui a choisi de retenir les services de son propre procureur afin d'assurer sa défense à l'encontre d'une procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT les factures soumises pour les honoraires engagés dans trois dossiers de représentation de M. Jean-Claude Gingras;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0122

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'autoriser le paiement d'une somme de 5 673 \$, taxes incluses, à la firme Legault Joly Thiffault pour les honoraires professionnels de M^e Pierre-Éloi Talbot dans trois dossiers de représentation de M. Jean-Claude Gingras.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-190-00-412 | services professionnels juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 RÉCLAMATION – BOULEVARD LAFORTUNE – AUTORISATION DE
PAIEMENT

CONSIDÉRANT la réclamation déposée par le syndicat de copropriété du 894 A, boulevard Lafortune, suite à un refoulement d'égout;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0123

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ au syndicat de copropriété du 894 A, boulevard Lafortune, en règlement de cette réclamation relative au refoulement d'égout survenu en octobre 2018, le tout conditionnellement à la signature d'une quittance.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-190-00-995 | réclamation de dommages intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 ACHAT D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT, D'UN ÉPANDEUR À SEL ET
D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que les Services techniques souhaitent faire l'acquisition d'équipement spécialisé pour le déneigement des trottoirs, des bornes d'incendie et l'entretien des patinoires;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour des équipements usagés auprès de cinq fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,



No de résolution

2019-03-0124

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'acquérir une lame de déneigement - pelle réversible de marque Pro-Fusion et un harnais de l'année 2012 ainsi qu'un épandeur à sel de marque Époke de l'année 2012 au coût de 10 347,75 \$, taxes incluses, auprès de l'entrepreneur Construction Moka inc.;

D'acquérir une souffleuse à neige S. Houle de l'année 2009 au montant de 4 978,42 \$, taxes incluses auprès d'Agritex St-Roch;

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'autoriser une affectation du fonds de roulement du même montant et son amortissement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE ET DÉMISSION PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉPÔT

2019-03-0125

Le greffier adjoint par intérim soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-2015, ce qui suit :

- Embauche personnel étudiant – ajustement des salaires
- Prolongation du contrat – conseiller en communication
- Démission – inspecteur en bâtiment
- Embauche étudiants – animateurs – hiver 2019

5.2 AGENTS DE SERVICES AUX CITOYENS – NOMINATION

CONSIDÉRANT la création du poste d'agents de service aux citoyens au Bureau du citoyen, des communications et de la ville intelligente;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0126

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

De nommer Rosanne St-Jacques, Isabelle Léveillé et Windy Robitaille au poste d'agent de service aux citoyens, le tout conformément à la recommandation de la division des ressources humaines;

Que la date d'entrée en fonction soit le 1^{er} avril 2019 (début de la période d'essai);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-132-00-141 | salaires réguliers – employés communications et d'autoriser des transferts de crédits budgétaires pour 2019 comme suit :

- Source des fonds et montant : 02-190-00-999 | imprévus | 36 666 \$
- Utilisation des fonds et montant : 02-132-00-141 | salaires réguliers – employés | 36 666 \$
- Source des fonds et montant : 02-130-00-141 | rémunération réguliers plein temps – GFA | 73 333\$
- Utilisation des fonds et montant : 02-132-00-141 | salaires réguliers – employés | 73 333 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

5.3 POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE – SERVICES TECHNIQUES – CRÉATION ET RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT le plan de restructuration des effectifs de la Ville de L'Assomption présenté à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste cadre de coordonnateur infrastructures et géomatique en janvier 2019;

CONSIDÉRANT les besoins des Services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un poste syndiqué de technicien en géomatique aux Services techniques et d'autoriser le début d'un processus de recrutement à cette fin;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0127

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'autoriser la création d'un poste syndiqué de technicien en géomatique aux Services techniques et d'autoriser le début d'un processus de recrutement à cette fin;

D'autoriser un transfert de crédit budgétaire pour 2019 comme suit :

- Source des fonds et montant : 02-305-00-140 | Rémun. Rég. Cadres | 40 000 \$
- Utilisation des fonds et montant: 02-305-00-141 | Rémun. Rég. cols blancs | 40 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 SERVICES ADMINISTRATIFS – DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES – CHEF DE DIVISION PAR INTÉRIM – NOMINATION

CONSIDÉRANT le processus d'embauche dûment complété par direction générale afin de procéder au recrutement d'un chef de division des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0128

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

De nommer Carole Harvey au poste de chef de division des ressources humaines par intérim de la Ville de L'Assomption en date du 12 mars 2019.

Que les conditions de travail de Carole Harvey soient celles prévues à l'entente des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT DE DONNÉES STATISTIQUES ANNUEL 2018 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de L'Assomption doit être adopté;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0129

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Nicole Martel



No de résolution

Et résolu,

D'adopter le rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de L'Assomption, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 DIFFÉRENTES DEMANDES EN REGARD DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du règlement 156-2008 et ses amendements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation et la demande de permis de construction touchant le règlement de zonage 300 2015 et ses amendements présentées par divers requérants;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 pour chacun des dossiers ci-dessous mentionnés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0130

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal statue sur les demandes suivantes :

331-335A, rue Saint-Étienne – Rénovation extérieure (remplacement de portes et fenêtres)

Accepter les travaux de rénovation du bâtiment principal qui consistent à :

- Remplacer une fenêtre au rez-de-chaussée, sur l'élévation latérale droite, par une fenêtre à battant en PVC de couleur blanche;
- Remplacer une fenêtre à l'étage, sur l'élévation latérale gauche, par une fenêtre coulissante givrée en PVC de couleur blanche;
- Remplacer la porte à l'étage, sur l'élévation arrière, par une porte en acier de couleur blanche avec moulures et portion vitrée (sans carrelage);
- Remplacer la porte à l'étage, sur l'élévation latérale droite;
- Remplacer la porte au rez-de-chaussée, sur l'élévation latérale droite, par une porte en acier de couleur blanche avec moulures et portion vitrée (avec carrelage);
- Retirer la porte de garage au rez-de-chaussée sur l'élévation latérale droite et obturer l'ouverture, installer une porte en acier de couleur blanche avec moulures et portion vitrée (avec carrelage) et installer une fenêtre fixe, en PVC de couleur blanche. Le revêtement extérieur sera identique à l'existant (crépi de couleur blanche).

Le tout tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- Que la porte à l'étage sur l'élévation latérale droite soit remplacée par une porte en acier de couleur blanche avec moulures et portion vitrée (avec carrelage) telle que proposée pour l'élévation latérale droite;
- Que le revêtement extérieur sur l'élévation latérale droite et arrière du garage attaché soit remplacé par un revêtement horizontal similaire et de même couleur que le corps principal du bâtiment;
- Que l'ouverture temporairement placardée sur le mur arrière du garage attaché soit comblée par une fenêtre à battant de couleur blanche ou obturée et recouverte par un revêtement horizontal similaire et de même couleur que le corps principal du bâtiment.



No de résolution

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0008.

739, montée de Saint-Sulpice - Installation d'une enseigne à plat

Accepter l'installation d'une enseigne à plat non lumineuse en vinyle et aluminium constituée de lettres individuelles détachées en relief et logo, le tout tel que représenté aux documents soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0010.

840, boulevard de l'Ange-Gardien Nord - Remplacement d'une enseigne à plat et d'une enseigne sur le poteau commun

Accepter le remplacement d'une enseigne à plat sur le bâtiment en vinyle constituée de lettres individuelles détachées et logo en relief et de procéder au remplacement des faces d'enseignes sur le pylône existant, constituées de lettres individuelles détachées et logo en relief avec éclairage interne, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et à la condition suivante :

- Que le revêtement extérieur situé derrière l'enseigne à plat existante soit traité suite au retrait de l'enseigne de manière à présenter un aspect uniforme avec le revêtement extérieur de la façade.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0011.

814, boulevard de l'Ange-Gardien Nord – Remplacement d'une enseigne à plat

Accepter le remplacement de l'enseigne à plat en vinyle constituée de lettres individuelles détachées en relief et éclairée par col de cygne existant, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0012.

1479, rue des Muguets – Opération cadastrale et construction d'une habitation unifamiliale jumelée

Accepter la construction d'une habitation unifamiliale jumelée de deux étages, le tout tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et à la condition suivante :

- Que le nombre de marches extérieures menant à la porte principale soit réduit afin d'éviter une longue série linéaire de marches par l'aménagement d'un trottoir de pavé uni aménagé en plateaux ou par un aménagement paysager.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0013.

Lot 4 077 042 – rue Camille – Construction d'une habitation unifamiliale isolée

Accepter la construction d'une habitation unifamiliale isolée, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et aux conditions suivantes :

- Que l'encadrement des fenêtres du rez-de-chaussée proposé sur la façade principale le soit également pour la fenêtre du rez-de-chaussée sur la façade secondaire;
- Que l'approbation des Services techniques de la Ville de L'Assomption, relativement aux branchements de services aqueduc et égout soit obtenue avant la délivrance de tout permis de construction;
- Que l'approbation du propriétaire de la rue Camille, le cas échéant, relativement aux branchements de services aqueduc et égout, soit obtenue avant la délivrance de tout permis de construction;
- Que la démonstration soit faite relativement à l'absence de servitude sur la propriété.



No de résolution

De plus, la division de l'aménagement urbain recommande l'intégration de maçonnerie sur la façade principale et sur la façade secondaire du bâtiment à construire et la réduction de la hauteur visible de la fondation (crépi) sur les façades.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0014.

2241-2245, boulevard de l'Ange-Gardien Nord – Rénovation extérieure (remplacement d'une fenêtre)

Refuser le remplacement de la fenêtre sur l'élévation latérale et que cette dernière soit remise dans ses dimensions d'origine, avec la même modulation que la fenêtre située à l'étage.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le maire demande aux personnes présentes s'il y a des objections quant à la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la demande présentée par le propriétaire du 373 à 399, rang de l'Achigan;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la présente demande a été publié le 19 février 2019;

CONSIDÉRANT que tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019 pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0131

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal statue sur la demande suivante :

373 à 399, rang de l'Achigan – Dégagement entre certains bâtiments

D'accepter la demande de dérogation mineure qui consiste à :

Autoriser des dégagements entre les bâtiments principaux suivants :

- de 3,77 mètres entre les bâtiments principaux des adresses 373A et 375D
- de 3,92 mètres entre les bâtiments principaux des adresses 377A et 379E
- de 3,89 mètres entre les bâtiments principaux des adresses 393A et 395E

Alors que le dégagement minimal entre les bâtiments principaux prescrit par le règlement de zonage numéro 300-2015 (zone H1-38) est de 4 mètres, autorisant ainsi des dérogations :



No de résolution

- de 0,23 mètre pour les adresses 373A et 375D
- de 0,08 mètre pour les adresses 377A et 379E
- de 0,11 mètre pour les adresses 393A et 395E

Tel qu'illustré sur le plan de compilation, minute 33361, émis par Danny Houle, arpenteur-géomètre, daté du 19 décembre 2018.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 ACCORD DE PRINCIPE – PROJET DE CITATION À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL DE LA CHAPELLE BONSECOURS SITUÉE AU 299, RUE SAINT-URSULE – AUTORISATION

La demande consiste à obtenir un accord de principe du conseil municipal pour la citation de la Chapelle Bonsecours.

CONSIDÉRANT le pouvoir de citation de la Ville de L'Assomption en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder un statut de protection additionnel à cet immeuble afin de préserver sa valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT qu'une fois cité, le bâtiment pourrait bénéficier d'une aide financière pour des travaux de restauration du bâtiment provenant du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-0156 à l'effet d'autoriser certains travaux de rénovation à la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0132

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'accepter un accord de principe à la citation par la Ville de la Chapelle Bonsecours et d'amorcer la procédure réglementaire en ce sens à la condition suivante :

- Abandon du projet de rénovation adopté par résolution du conseil municipal 2018 04-0156 le 10 avril 2018.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0009.

D'abroger la résolution 2018-04-0156.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 DEMANDE DE DÉMOLITION – 1479, RUE DES MUGUET – DÉMOLITION DU BÂTIMENT PRINCIPAL– AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0133

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'accepter la démolition de la maison mobile aux conditions suivantes :



No de résolution

- Que les travaux de construction visant la réutilisation du site soient amorcés dans les 6 premiers mois suivant l'émission du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal existant;
- Que les travaux de construction visant la réutilisation du site soient exécutés dans les 18 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal existant;
- Qu'une garantie monétaire soit exigée en fonction du règlement 305-2016, soit 20 % de la valeur au rôle d'évaluation de l'immeuble à démolir;

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE – 803, BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN – AUTORISER LA CATÉGORIE D'USAGE 15 (INDUSTRIE ET CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT RELIÉS AU CANNABIS) – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement relatif au zonage visant à autoriser les usages de la catégorie d'usages « 15 - Industrie et centre de recherche et développement reliés au cannabis » dans la zone I2-03;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif fédéral et provincial ne prévoit pas de distance minimale entre un établissement industriel relié au cannabis et les autres affectations d'un territoire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-03-0134

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins

Et résolu,

D'accepter la demande de modification au règlement 300-2015 relatif au zonage et d'amorcer la procédure de modification règlementaire en ce sens.

Le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 20 février 2019 portant le n° CCU2019-0017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 PROGRAMME D'EXCELLENCE EN EAU POTABLE – INSCRIPTION AU VOLET 5 ÉTOILES ANNÉE 2018 – DÉPÔT

2019-03-0135

Le greffier adjoint par intérim dépose au conseil municipal l'inscription au volet 5 étoiles de la Ville de L'Assomption au programme d'excellence en eau potable afin d'obtenir une attestation 5 étoiles au programme de la qualité de l'eau, datée du 6 février 2019.

11.1 SUBVENTIONS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES

CONSIDÉRANT les demandes de subvention et d'aide financière formulées au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2019-03-0136

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'autoriser le versement des sommes suivantes aux organismes ci-dessous à titre de contribution pour leurs activités de financement :



No de résolution

- 1500 \$ contribution financière - La Popote du Portage
- 1500 \$ contribution financière – Les amis de la déficience intellectuelle de la Rive Nord
- 350 \$ contribution financière – Soirée reconnaissance-mérite 2019 de l'école secondaire Paul-Arseneau
- 2000 \$ contribution financière – Festival de Lanauadière

Les contributions financières sont imputées au poste budgétaire no 02-110-00-970 | subvention à des organismes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 REPRÉSENTATIONS DIVERSES

CONSIDÉRANT les demandes émises par des membres du conseil municipal concernant la participation à divers événements;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2019-03-0137

Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'autoriser les participations suivantes :

- Achat 2 billets au coût de 75 \$ chacun – cocktail étincelant de la Fondation A deux pas de la réussite qui aura lieu le 23 mai 2019
- Achat 2 billets au coût de 275 \$ chacun – tournoi de golf de la Fondation pour l'Encouragement scolaire
- Une inscription au coût de 218,44 \$ - événement Territoires connectés qui aura lieu le 12 avril 2019
- Coût de 121,68 \$ pour l'équipe de la Ville de L'Assomption - Coupe des villes du Triathlon de Saint-Amable;
- Achat d'une allée au coût de 90 \$ (6 joueurs à 15 \$ chacun) – Quilles-O-Thon des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 16 mars 2019

Que le maire et les conseillers soient autorisés à réclamer, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement des frais de déplacement (poste budgétaire n° 02 11 00 310 | Frais de déplacement et représentation)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-03-0138

Une période de questions est offerte au public.

Les personnes présentes dans la salle ont entretenu le conseil sur différents sujets.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2019-03-0139

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 20 h 19

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat